

# CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TOUT-TERRAIN

*Ce règlement complète ou modifie le Règlement Standard des Rallyes*

Le Championnat de France des Rallyes Tout-terrain se disputera en 2010 sur 10 rallyes.

05-07 mars	Collines d'Arzacq	Asac Basco Béarnais
26-28 mars	Province du Labourd	Asa Côte Basque
23-25 avril	Terres du Gâtinais	Asa du Loiret
21-23 mai	Jean de la Fontaine	Asa 02
18-20 juin	Cantal Châtaigneraie	Asac d'Auvergne
10-11 juillet	Gers Armagnac	Asa Armagnac Bigorre
06-08 août	Orthez Béarn	Asac Basco Béarnais
03-05 septembre	Cimes	Asac Basco Béarnais
08-10 octobre	Dunes et Marais	Asa Augias
26-28 novembre	Plaines et Vallées	Asac Andrézien

## ARTICLE 1. ORGANISATION

### 1.1. OFFICIELS

**Un Commissaire Sportif sera choisi parmi une liste définie par la FFSA.  
La FFSA désignera un Commissaire Technique Délégué.**

## ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTION

3.1.5. Le montant des droits d'engagement à un rallye est fixé à 600 € maximum avec la publicité facultative des organisateurs.

### 3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1. Pour la première section de la première étape, les départs seront donnés dans l'ordre suivant :

- T2 et T1B – Trophée 4X4
- T1A – Championnat de France
- T1A5 et 6 – Challenge 2 roues motrices

Le premier concurrent de chaque groupe bénéficiera d'un écart de 5' minimum.

Pour le premier rallye, l'ordre des départs dans chaque groupe sera celui du Championnat de France des Rallyes Tout-terrain de l'année précédente et pour les suivants dans l'ordre du Championnat de France des Rallyes Tout-terrain de l'année en cours.

Pour la deuxième section et les étapes suivantes, les départs seront donnés dans l'ordre du classement pour chacun des groupes suivants :

- T2 et T1B confondus,
- T1A et T1A5 confondus.

**Une voiture ouvreuse passera entre les voitures du Trophée 4x4 et celles du Championnat de France pour vérifier le dispositif général de sécurité et le positionnement du public par rapport aux règles de sécurité. Le départ de celle-ci sera donné à la discrétion du Directeur de Course.**

### 3.3.2. Attribution des numéros

Chaque année, des numéros seront attribués aux 20 premiers pilotes classés aux Championnat, Trophée, Challenge des Rallyes Tout-terrain de l'année précédente.

Ils seront attribués comme suit :

- 1 à 99 T1A – Championnat de France sauf classes 5 et 6
- 101 à 199 T1A5 – Challenge 2 roues motrices classes 5 et 6
- 201 à 299 T2 et T1B – Trophée Rallye 4X4

- 3.3.5.** Des numéros de compétition noirs sur fond blanc devront être apposés sur les parties hautes arrières de la voiture (gauche et droite). La hauteur minimum des chiffres sera de 23 cm et la largeur du trait de chaque chiffre de 4 cm. Toute absence sera pénalisée de façon équivalente au défaut de panneaux de portières (article 3.3.8 du règlement Standard des Rallyes).

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées en rallye tout-terrain les voitures des groupes T1 et T2 telles que définies par le règlement technique des Rallyes Tout-terrain FFSA.

## ARTICLE 6. SITE ET INFRASTRUCTURES

### 6.1. DESCRIPTION

Longueur totale d'épreuves spéciales : 70 km minimum, 150 km maximum.

En cas d'annulation d'épreuves spéciales et dans la limite de 4 passages autorisés, une autre épreuve spéciale figurant au programme du rallye pourra être effectuée une nouvelle fois.

### 6.2. RECONNAISSANCES

**6.2.2.** Les reconnaissances pédestres, VTT, Motos et Quads homologués sont autorisées.

Les équipages devront fournir l'identification formelle de leurs motos et /ou quads de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur road book distribué à l'ouverture des reconnaissances.

Des autocollants "reconnaisances" (2 par voiture engagée) devront être apposés sur chaque moto et/ou quad de reconnaissance.

Pilote et copilote devront porter au poignet, durant toutes les reconnaissances, un bracelet numéroté fourni par l'organisateur qui les autorisera à circuler sur les ES

Les reconnaissances du parcours pourront se faire dans le cadre d'un tour de reconnaissance faisant partie intégrante du rallye avec les seules voitures admises au départ du rallye. Pour ce tour de reconnaissance, le découpage des différents secteurs devra correspondre au découpage des tours suivants.

Toute présence d'un membre de l'équipage sur une épreuve spéciale en dehors de ce tour de reconnaissance et du passage en épreuve spéciale est interdite. Des contrôles inopinés avant et pendant le rallye seront effectués. En cas d'infraction, le dossier sera transmis au Directeur de Course pour interdiction de prendre le départ. Toute forme de notes préexistantes sur le parcours est interdite.

Il sera remis à chaque équipage au départ de chaque tour de reconnaissance un cahier de prise de notes formellement identifié par l'organisateur. Ce cahier devra obligatoirement être restitué en fin d'étape avec le carnet de bord sous peine d'exclusion.

Seul ce cahier pourra être utilisé dans les spéciales du rallye, des contrôles de la seule présence de ce cahier, à bord de la voiture et sur l'équipage, seront effectués durant le rallye.

Toute infraction sera pénalisée selon l'article 6.2.6 du Règlement Standard des Rallyes.

**6.2.5.** La durée des reconnaissances est fixée par le nombre d'épreuves spéciales différentes prévues au règlement du rallye. Le programme des reconnaissances ne pourra pas comporter plus de 3 épreuves spéciales par jour.

De plus, le jour des vérifications, l'organisateur pourra prévoir une reconnaissance supplémentaire du parcours, en convoi. Le règlement particulier du rallye précisera les horaires et modalités de ces reconnaissances.

Le nombre de passages par épreuve spéciale est limité à 3.

L'organisateur aura obligation de faire des contrôles.

### Pénalités

- 1<sup>ère</sup> infraction : 5 minutes et 160 €
- 2<sup>ème</sup> infraction dans les 12 mois : interdiction de prendre le départ et transmission du dossier à la Commission de Discipline FFSA.

## ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

**7.1.8.** Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, les 2 bracelets pour pilote et copilote ainsi que 2 autocollants "reconnaisances" par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

**7.1.9.** Si le rallye ne prévoit pas de reconnaissances, le road book (spéciales et liaisons) devra être disponible une heure avant l'heure idéale de départ du concurrent à chaque étape. Une information "assistance" devra également être disponible lors des vérifications administratives. Le fléchage est obligatoire dans les épreuves spéciales.

En cas d'épreuves spéciales de nuit, les dispositions suivantes doivent être prises :

- signalisation complète fluorescente : flèches, panneaux, banderoles, etc.,
- chasubles fluorescentes pour les commissaires en poste,
- contrôles techniques complémentaires concernant l'équipement lumineux de la voiture : ils se feront en sortie du parc fermé ou au départ de l'étape comprenant une ou plusieurs épreuves spéciales de nuit.

**7.3.1.16.** Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante ;
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où la pénalité d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- pénalité de DIX heures.
- pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs du rallye selon l'article 3.3.4. du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

### 7.5. EPREUVES SPECIALES

**7.5.1.** Le chronométrage devra être effectué au dixième de seconde.

## ARTICLE 9. CLASSEMENT

### 9.1. CLASSEMENT PILOTES

Dans chaque rallye, il sera extrait du classement général final :

- un classement Groupe T1A, Championnat de France (sauf classes 5 et 6)
- un classement Groupe T2, T1B. Trophée rallye 4X4
- un classement Groupe T1A classes 5 et 6 Challenge 2 roues motrices

L'attribution des points sera faite comme ci-après :

Classement par groupe		Classement par classe	
1er	10 points	1 <sup>er</sup>	10 points
2 <sup>eme</sup>	8 points	2 <sup>eme</sup>	8 points
3 <sup>eme</sup>	6 points	3 <sup>eme</sup>	6 points
4 <sup>eme</sup>	5 points	4 <sup>eme</sup>	5 points
5 <sup>eme</sup>	4 points	5 <sup>eme</sup>	4 points

6 <sup>ème</sup>	3 points	6ème	3 points
7 <sup>ème</sup>	2 points	7ème	2 points
8 <sup>ème</sup>	1 point	8ème	1 point

NOTA : lorsqu'une classe et/ou un groupe comportent moins de 3 partants, le nombre de points attribués au classement de ceux-ci sera divisé par 2.

### **Points de Bonus**

- **Participation** : 3 points seront attribués aux pilotes ayant pris le départ du rallye.
- **Arrivée** : 2 points seront attribués aux pilotes figurant au classement final du rallye.

Ces points seront acquis définitivement par le pilote et ne pourront être décomptés, sauf en cas d'exclusion.

Les classements finaux du Championnat de France des Rallyes Tout-terrain, Trophée 4X4, Challenge 2 roues motrices et Trophée des copilotes seront établis en tenant compte pour chaque pilote des (n – 1) meilleurs résultats des n rallyes organisés et de la totalité des points de bonus.

### **Quatre classements seront établis**

#### **1. Championnat de France des Rallyes Tout-terrain**

Il concerne les pilotes du groupe T1A classes T1A1, T1A2, T1A3 et T1A4.

#### **2. Trophée rallye 4X4.**

Il concerne les pilotes du groupe T2 (voitures Tout-terrain de série) et les pilotes du groupe T1B (voitures Tout-terrain prototypes à châssis non tubulaires issues de la série).

#### **3. Challenge 2 roues motrices**

Il concerne les pilotes du groupe T1A classes 5 et 6 (voitures prototypes à châssis tubulaires ayant un moteur d'une cylindrée de moins de 2000cm<sup>3</sup> et deux roues motrices).

#### **4. Trophée des copilotes**

Seuls les points à la classe seront pris en considération.  
L'attribution des points aux copilotes sera identique à celle du pilote.

À l'issue du Championnat, si 50 % des rallyes n'ont pas été disputés, la FFSA pourra ne pas attribuer les différents titres du Championnat de France des Rallyes tout terrain.

## **ARTICLE 10. PRIX**

Le montant et/ou la nature des prix distribués est laissé à la discrétion des organisateurs.  
Si l'organisateur le prévoit, la répartition des prix devra figurer au règlement particulier du rallye.

<b>Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain</b>	
Groupes admis	T1, T2 (T1A -T1B)
Durée (vérifications incluses)	48 h conseillées
Longueur totale du parcours	libre
Longueur totale des épreuves spéciales	70 à 150 km
Longueur maximum d'une épreuve spéciale	25 km
Passages en épreuve spéciale	4 maximum
Droits d'engagement maximum avec publicité organisateur	600 €